



La Liberté
 1701 Fribourg
 026/ 426 44 11
 www.laliberte.ch

Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 39'828
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
 Abo-Nr.: 1095889
 Seite: 7
 Fläche: 53'653 mm²

La solidarité est mise à mal

ASSURANCE-MALADIE • Les assurés ne sont pas favorables à la suppression de la franchise maximale. Il y aurait même un engouement croissant pour son augmentation.



Au contraire des jeunes hommes, les jeunes femmes ne prennent généralement pas le risque de choisir la franchise maximale. KEYSTONE

CHRISTIANE IMSAND

Le chef du Département de l'intérieur Alain Berset risque de faire la grimace. Le dernier «Moniteur de la santé» dévoilé hier par le politologue Claude Longchamp ne donne pas cher de son projet de suppression de la franchise maximale de 2500 francs. Toujours plus d'assurés seraient même favorables à une augmentation de ce montant dans l'espoir d'obtenir une réduction de prime encore plus substantielle qu'aujourd'hui. Cet engouement s'oppose au renforcement de la solidarité envisagé par Alain Berset.

Responsabiliser l'assuré

Les assurés ont aujourd'hui le choix entre une franchise de base de 300 fr. par année ou des franchises à option pouvant aller jusqu'à 2500 francs. Or, 60% des assurés recourent à ces options. En 2013, 1,14 million de personnes ont choisi la formule maximale. Elle est particulièrement prisée par les jeunes. Selon le monitoring réalisé par l'institut Gfs sur mandat d'Interpharma, 41% des personnes interrogées seraient même prêtes à aller au-delà de 2500 francs. «Cette tendance à la hausse se manifeste depuis plusieurs

années, souligne Claude Longchamp. Par contre, la proposition Berset ne recueille que 31% d'avis favorables.»

Le conseiller national Guy Parmelin (udc/VD), président de la commission de la santé, s'en réjouit. «Je suis farouchement opposé à la suppression de la franchise de 2500 francs, assènet-il. Les grosses franchises sont l'une des mesures qui permettent de responsabiliser les assurés. Les en priver serait les inciter à se transformer en consommateurs de prestations. On pourrait tout au plus imaginer une réduction de primes moins importante pour les



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 53'653 mm²

jeunes que pour les seniors.»

Réponse du socialiste fribourgeois Jean-François Steiert, membre de la même commission: «Les jeunes gens en bonne santé qui choisissent la franchise la plus élevée n'agissent pas ainsi par sens des responsabilités, mais parce qu'ils y voient leur intérêt financier. Je note que la situation est

différente pour les jeunes femmes. Elles ne peuvent pas prendre le risque d'une grosse franchise à un âge où elles sont susceptibles de tomber enceintes. Cette situation entraîne une désolidarisation entre hommes et femmes.

Elle serait accentuée par une augmentation de la franchise maximale.»

On n'en est pas là. En théorie, Alain Berset pourrait même décider par voie d'ordonnance de supprimer la franchise de 2500 francs. «Il en a la compétence, reconnaît Guy Parmelin, mais il se ramasserait illico une motion pour la rétablir. Elle serait probablement majoritaire dans les deux Chambres.»

Réforme en vue

Le président de santésuisse Heinz

Brand a jeté un autre pavé dans la mare en proposant d'augmenter la franchise de base obligatoire de 300 francs à 500 francs. Guy Parmelin ne ferme pas la porte à cette mesure pour autant qu'elle s'inscrive dans un cadre plus large, mais le Conseil fédéral a déjà émis un préavis négatif. Dans une réponse à une intervention parlementaire publiée le mois dernier, il souligne qu'une telle mesure serait néfaste du point de vue de la santé publique car les personnes économiquement défavorisées risqueraient d'attendre trop longtemps avant de consulter un médecin.

La réaction de Jean-François Steiert est catégorique: «Si la droite fait passer une telle réforme au parlement, nous sommes sûrs de gagner le référendum.»

Le blocage n'est pas complet puisqu'une réforme se profile en faveur des familles. La commission va prochainement envoyer en procédure de consultation un projet d'allègement des primes des enfants et des jeunes adultes. Il est le fruit d'initiatives parlementaires déposées par le socialiste valaisan Stéphane Rossini et la démocrate-chrétienne argovienne Ruth Humbel. |

«Cette situation entraîne une désolidarisation entre hommes et femmes»

JEAN-FRANÇOIS STEIERT

Datum: 01.07.2015



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'828
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 53'653 mm²

Une ode au système de santé

Les Suisses sont contents de leur système de santé. Selon le «Moniteur de la santé» 2015, il est plébiscité par 82% des personnes interrogées. Cela ne les empêche pas de souhaiter des données plus explicites sur la qualité des hôpitaux, de réclamer une baisse du prix des génériques et de porter un regard critique sur le fonctionnement des caisses-maladie. Par contre, l'industrie pharmaceutique a une excellente cote. «J'en rougirais presque», avoue Thomas Cueni,

secrétaire général d'Interpharma. Selon lui, «les gens sont conscients de la valeur d'une industrie performante et créatrice d'emplois dans un contexte économique difficile». La pharma n'en profitera pas pour accroître la pression. Thomas Cueni rappelle que les décisions ont déjà été prises en matière de prix des médicaments. Les consommateurs bénéficieront dès 2016 d'une adaptation des prix au nouveau cours de change avec l'euro. CIM